

Questions orales

Les Canadiens, qui réclament davantage de recherche et de développement et des exclusivités mondiales dans ce domaine des techniques de pointe, reconnaissent que les efforts déployés pour ménager la rencontre de ces deux groupes en présence de fonctionnaires du gouvernement et les amener à s'entendre valent sûrement mieux que le régime actuel.

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le ministre là-dessus et je ne pense pas que les associations de consommateurs le soient non plus. Son ministère est en grande partie chargé de la recherche et du développement. Va-t-il oui ou non s'opposer à toute modification à la Loi sur les brevets susceptible de hausser substantiellement le prix que les Canadiens doivent payer pour les médicaments?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question hypothétique. La députée est manifestement de ceux qui pensent que c'est moins cher d'acheter que de se livrer à des travaux de recherche et de développement au Canada et d'obtenir des exclusivités mondiales. Le gouvernement tient évidemment à ce que des travaux de recherche et de développement s'effectuent au Canada. Il tient également à s'assurer que le Canada se taille une place dans ce domaine de techniques de pointe, notamment en ce qui a trait aux nouveaux médicaments.

* * *

[Français]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LES COTISATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances mais, en son absence, je la poserai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour la deuxième fois, en quelques mois, un organisme fédéral soumet qu'il n'est pas nécessaire, pour le moment, de hausser les contributions au Régime de pensions du Canada. Le comité consultatif sur le Régime de pensions du Canada ainsi que l'Actuaire du Canada suggèrent un relèvement graduel des contributions au Régime.

Le ministre des Finances annonçait, d'ailleurs, il y a quelques temps qu'il pensait avec ses collègues des provinces augmenter ces contributions. J'aimerais donc demander au ministre s'il a lu le rapport et, dans l'affirmative, est-il d'accord sur les recommandations du rapport concernant les contributions?

[Traduction]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a raison de dire que les ministres des Finances, y compris le ministre fédéral, se sont réunis pour étudier la possibilité de maintenir le financement du Régime de pensions du Canada. Dans le rapport dont il parle, le comité consultatif du régime de pensions du Canada a fait en substance trois recommandations. Je ne peux pas entrer dans les détails faute de temps mais en lisant ces recommandations, on constate que d'une façon générale, elles sont analogues à celles du rapport du groupe de travail sur la

réforme des pensions qui a été présenté au cours de la législature précédente. Ce qu'il faut voir avec les provinces, c'est comment maintenir un certain niveau de financement en tenant compte de la capacité de payer des employés et des employeurs tout en maintenant la viabilité du régime.

LA PARTICIPATION DES PROVINCES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, le ministre sait que le Régime de pensions du Canada a 20 ans cette année. Pour que la caisse reste solvable et permette de verser les pensions, il faudra que les recettes augmentent. Le gouvernement se pliera-t-il aux désirs des provinces et augmentera-t-il le montant des contributions ou insistera-t-il pour que les provinces se mettent à rembourser, selon un mode adopté de commun accord, les 25 milliards qu'elles doivent? Fera-t-il cette recommandation aux provinces?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député pose une bonne question en ce sens qu'il se rend compte que toute réforme du Régime de pensions du Canada doit être faite par les provinces et par le gouvernement fédéral. Je me contente de rappeler à la Chambre que lorsque le Régime de pensions du Canada a été instauré, il relevait de la compétence des provinces et du gouvernement fédéral. C'est la raison pour laquelle ces arrangements se présentaient sous cette forme. Le gouvernement a dit qu'il voulait une réforme en profondeur du régime de pensions. On ne peut établir par ailleurs un parallèle entre le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada. Il faut régler plusieurs problèmes.

Si le montant des contributions augmente, peu importe le moment ou l'importance de cette augmentation, il faudrait modifier les prestations comme je l'ai déjà dit et comme d'autres l'ont déjà dit; je crois que le député et la plupart de mes collègues seraient d'accord avec moi sur ce point.

* * *

● (1450)

PETRO-CANADA

LES TENTATIVES D'ACQUISITION DES POINTS DE VENTE DES COOPÉRATIVES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et concerne des lettres que j'ai reçues des conseils d'administration de plusieurs coopératives de la Saskatchewan qui protestent contre les tentatives de Petro-Canada pour acquérir des points de vente de pétrole en vrac appartenant à des coopératives.

La ministre pourrait-elle faire connaître à la Chambre les raisons pour lesquelles la société Petro-Canada tente d'acquérir les points de vente des coopératives qui constituent un secteur exclusivement canadien de l'industrie pétrolière? En outre, pourquoi Petro-Canada n'a-t-elle pas tenu compte de l'incidence de telles mainmises sur la coopérative de raffinage de pétrole lourd qui doit être construite en Saskatchewan?